



## Guide pratique des inscriptions en ligne 2022 - 2023

La Prépa des INP – site de Toulouse

**Nous vous remercions de prendre connaissance des informations contenues dans ce guide ainsi que les « aides en ligne » proposées à chaque étape de votre inscription en ligne.**

**Inscription avant le 21 juillet 2022**

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**



Vous pouvez nous contacter de préférence par mail :

[scolarite-laprepa.inp@toulouse-inp.fr](mailto:scolarite-laprepa.inp@toulouse-inp.fr)

05 34 32 31 40 ou 05 34 32 31 49

**La Prépa des INP site de Toulouse**

**6 allée Emile Monso – BP 34038**

**31029 Toulouse Cedex**

## SOMMAIRE

Acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) -----	4
Quand et comment vous inscrire ? -----	5
Documents à fournir -----	6
Les droits d'inscription -----	7
Les possibilités de paiement des droits d'inscription -----	8
La responsabilité civile -----	8
Étudiant boursier -----	9
Étudiant en situation d'handicap -----	9
Sécurité sociale -----	9
Annexe 1 : RIB Toulouse INP -----	11
Annexe 2 : Demande de délais pour le règlement des droits d'inscription -----	12

Vous allez procéder à votre inscription en ligne à La Prépa des INP Toulouse.

La saisie sur internet n'est qu'une étape du processus et ne vaut pas inscription définitive. **L'inscription administrative ne sera effective qu'après vérification des pièces fournies par l'étudiant et acquittement des droits d'inscription.**

La conformité du dossier conditionnera la remise de la carte d'étudiant, des attestations d'inscription et de paiement.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour réaliser votre inscription en ligne.

## Acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

### NOTE PREALABLE AUX INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Préalablement à votre inscription, vous devez effectuer la démarche d'acquittement de la CVEC sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Si vous êtes redevable, vous devrez payer un montant forfaitaire de **95 euros**. Votre attestation de paiement CVEC sera téléchargeable de suite si paiement par CB ou vous sera adressée par mail dans les 48 heures si paiement en espèces.

Si vous êtes boursier, vous n'aurez rien à payer **mais vous devez effectuer la démarche**. Dans ce cas vous recevrez aussi une attestation avec mention "exonération".

**Pour cela, munissez-vous de votre N°INE** (N° précisé sur la convocation et le relevé notes du bac. Si vous êtes étranger ou en situation de reprise d'études et que vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français, un numéro INE provisoire vous sera attribué lors de votre inscription)

**Et :**

- 1- connectez-vous à <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>
- 2- Cliquez sur "INSCRIPTION" en haut à droite de l'écran
- 3- Remplissez le formulaire et suivez les instructions.

#### **Attention**

- si vous avez fait une demande de bourse l'an passé, votre compte a été créé automatiquement. Votre identifiant est votre adresse mail. A votre 1ère connexion : réinitialisez votre mot de passe.
- si vous vous êtes inscrit sur PARCOURSUP, vous avez déjà reçu un mail de confirmation de création de votre compte.
- pour les notifications tardives de bourse : l'étudiant doit payer la CVEC. Il sera ensuite remboursé automatiquement sans démarche de sa part
- les boursiers non gérés par le CROUS (autre ministère) doivent payer la CVEC puis demander ensuite au CROUS le remboursement sur le site "mes services"

*Le certificat individuel de paiement de la CVEC est nécessaire pour procéder à votre inscription ou réinscription à La Prépa des INP.*

**En cas de difficulté**, consultez la FAQ ou contactez le CROUS via le formulaire d'assistance.

## Quand et comment vous inscrire ?

### Connexion sur le site à l'adresse suivante :

Pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année :

<https://inscription.inp-toulouse.fr>

Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année :

<https://reinscription.inp-toulouse.fr/>

La durée de l'inscription est estimée à 25 minutes. Avant de procéder à la saisie de votre inscription ou réinscription, munissez-vous :

Inscription en ligne  
du 7 au 21 juillet 2022

- ▶ **1<sup>ère</sup> année** : de votre **numéro ADMISSION PARCOURSUP**  
Votre identifiant est le suivant :  
**P220 + les 6 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**  
ou **P22+ les 7 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**
- ▶ **2<sup>e</sup> année**  
Votre identifiant est votre numéro APOGEE (2021XXXX)  
N° figurant sur les relevés de notes, attestation d'inscription...
- ▶ **De votre numéro d'attestation CVEC et de carte bancaire, à privilégier pour le paiement des droits d'inscription**

L'inscription en ligne doit être réalisée en **une seule fois**. Si vous quittez la session en cours d'enregistrement, toutes les informations déjà saisies seront perdues. Vous devrez reprendre la totalité de la procédure d'inscription. Des cellules d'aide vous guideront tout au long de la saisie des données nécessaires à l'inscription.

Lorsque vous serez sur la **page « Récapitulatif »**, vous devrez impérativement **enregistrer le récapitulatif de votre inscription** avant de poursuivre et de valider votre inscription. Ce document est à conserver.

**Validez ensuite votre inscription.** Votre inscription sera prise en compte quand le message «  *votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2022/2023* » sera affiché à l'écran. Une fois l'inscription terminée, vous recevrez un message électronique de confirmation.

**1<sup>ère</sup> année** : **Noter précieusement votre numéro d'inscription qui commencera par 2022XXXX**, ce numéro est votre identifiant.

Pour consulter les données que vous avez saisies, retrouver la liste des pièces à fournir ou réimprimer le récapitulatif « détaillé », cliquez sur :

Consultation inscription : <https://consultation.inp-toulouse.fr>

## Documents à fournir

Après la saisie et **avant le 21 juillet au plus tard**, vous devez déposer les pièces justificatives demandées sur le Service numérique des pièces justificatives (documents dématérialisés). Le détail des pièces à fournir sera précisé sur la fiche récapitulative de votre inscription, certains documents sont à télécharger :



## Documents à déposer sur le service numérique des pièces justificatives

<https://dematpj.inp-toulouse.fr>

### 1re année et 2ème année

- ▶ *Attestation d'assurance de responsabilité civile 2022/2023 (vie privée - assurance scolaire)*
- ▶ *Pour les étudiants boursiers : notification de bourse*
- ▶ *Pour les étudiants en situation de handicap : l'attestation de la MDPH*
- ▶ *Pour les étudiants Sportifs ou Artistes de Haut Niveau : justificatif statut HN*

### 1re année

- ▶ *1 photo récente (formats acceptés : PDF et JPEG- taille max : 2 Mo)*
- ▶ *Relevé de notes du baccalauréat*
- ▶ *Copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou attestation de recensement*
- ▶ *Copie de la carte d'identité*
- ▶ *Pour les étudiants étrangers : copie du passeport ou extrait acte de naissance traduit en français*

## Documents à télécharger sur site de La Prépa INP Toulouse et à déposer sur le service numérique des pièces justificatives

- ▶ *Autorisation de soins pour les étudiants mineurs à compléter et à faire signer par les parents*
- ▶ *Charte d'engagement pour les événements et les soirées des étudiants responsables*
- ▶ *Formulaire d'application du Règlement Général de la Protection des Données*

<http://www.inp-toulouse.fr/fr/laprepa/admission.html>

## Document à envoyer

- ▶ *Le paiement par chèque si vous choisissez d'effectuer ce mode de règlement des droits d'inscription (chèque à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable INPT), envoi avant le 21 juillet 2022*

**LA PREPA DES INP - site de Toulouse**  
**6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex**

***Le service numérique des pièces justificatives permet de transmettre numériquement les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.***

***Extensions autorisées : jpeg, jpg, pdf***

**Identifiant :**

- ▶ **n° étudiant apogée 2022xxxx pour les 1ères années**
- ▶ **ou 2021xxxx pour les 2èmes années**
- ▶ **+ date de naissance**

## Les droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent : les droits universitaires et les droits sociaux.

Au niveau de la page « **paiement** », le montant des droits à payer est calculé en fonction des informations que vous avez précédemment saisies.

### Droits universitaires obligatoires

**Pour l'année universitaire : 601 euros.** La Prépa des INP est un établissement d'enseignement public, les droits d'inscriptions sont fixés par le **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** complétés par des droits spécifiques à l'INP Toulouse et votés par le Conseil d'Administration.

### Exonérations spécifiques

Sont exonérés uniquement des droits universitaires obligatoires (*sous réserve de fournir les justificatifs*):

- ▶ *Les étudiants boursiers du gouvernement français*
- ▶ *Les étudiants boursiers sur critères sociaux, y compris boursiers à taux zéro*
- ▶ *Les étudiants pupille de la nation*

## Les possibilités de paiement des droits d'inscription

À la fin de la procédure d'inscription, plusieurs choix de paiement seront proposés. Le paiement en ligne par carte bancaire doit être privilégié, qu'il s'agisse du paiement en une fois ou du paiement en 3 fois.

### Paiement immédiat

Paiement de la totalité des droits d'inscription par carte bancaire par le web ou par virement (voir annexe 1 page 10 - *préciser votre nom et La Prépa lors de la saisie du virement*)

### Paiement échelonné en 3 fois

Par carte bancaire :

- ▶ 1er versement dès l'inscription
- ▶ Les deux autres tiers seront effectués par prélèvement, 30 jours et 60 jours après le 1er paiement.

Pour les étudiants ne disposant pas de carte bancaire et afin de laisser un mode de règlement alternatif pour les étudiants en rupture numérique, vous disposez de la possibilité d'acquérir une carte bancaire prépayée. Celle-ci s'achète dans les bureaux de tabac et dans certains supermarchés. Il suffit d'y déposer une somme d'argent (montant nécessaire au règlement) et de l'utiliser comme carte bancaire classique lors de l'inscription WEB.

### Paiement différé

Par chèque ou par virement pour le paiement de la totalité

Si paiement différé en 3 fois des droits d'inscription :

- Compléter document « demande de délai » (voir annexe 2 page 11)
- Envoyer le document « demande de délai » et les chèques à La Prépa des INP site de Toulouse avant le : 21 juillet 2022.

**NB : Tout étudiant renonçant à son inscription peut, demander le remboursement des droits impérativement avant le 31 octobre de l'année universitaire**

## La responsabilité civile

Dans le cadre de votre inscription à La Prépa des INP Toulouse, vous devez obligatoirement justifier d'une assurance responsabilité civile « vie privée » spécifiant une couverture des risques universitaires, y compris pour les périodes de stages, pour l'année universitaire **2022/2023**. **L'attestation de responsabilité civile devra comporter la période de validité, vos noms et prénom.**



## Étudiant boursier

Les bourses sur critères sociaux : taux zéro bis à échelon 7 sont des aides accordées aux étudiants de moins de 28 ans suivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur. Elles sont attribuées en fonction du revenu du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge de la famille et de l'éloignement du lieu d'études.

L'exonération des droits (taux zéro bis à échelon 7 ou à taux zéro) portent sur les droits obligatoires ainsi que sur la cotisation sécurité sociale (sauf pour certaines catégories de boursiers du gouvernement français, voir attestation de bourse).

Lors de votre inscription, vous ne pouvez vous déclarer « boursier » qu'à la condition d'avoir reçu votre avis d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse. Les droits d'inscription seront calculés automatiquement. La notification de bourses du Crous devra être obligatoirement déposée sur le service numérique des pièces justificatives.

Dans le cas où votre dossier de bourse du Crous est en attente d'attribution au moment de l'inscription, vous ne devez pas vous déclarer étudiant boursier. Dans un premier temps, vous paierez la totalité des droits d'inscription. Puis, dès réception du justificatif, le service de scolarité de La Prépa se chargera de régulariser votre profil étudiant et de lancer la procédure de remboursement.

Plus d'informations sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

## Étudiant en situation d'handicap

Vous êtes en situation de handicap, il est important :

- ▶ *D'indiquer la nature de votre handicap*
- ▶ *De fournir l'attestation de la MDPH...*

Après un entretien auprès d'un médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS), l'étude de votre dossier médical et de toutes les pièces justificatives que vous fournirez, il vous sera possible sous réserve de l'avis du médecin, de bénéficier d'un aménagement de vos études. Cet aménagement temporaire ou définitif a pour but de faciliter votre intégration au sein de l'université et de réduire au maximum toutes les difficultés pédagogiques ou autres que vous pouvez rencontrer.

## Sécurité sociale

Pour les étudiants s'inscrivant en formation initiale sous statut étudiant, quel que soit le diplôme préparé (diplôme national ou diplôme d'établissement) :

En application de la loi orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018 (loi ORE), la protection sociale en matière d'assurance maladie a été simplifiée. Depuis la rentrée universitaire 2018-2019, l'affiliation à la sécurité sociale est **gratuite** pour les étudiants et vous n'avez plus besoin de payer une cotisation pour bénéficier des services de l'Assurance Maladie.

**Si vous vous inscrivez pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur et que vous êtes de nationalité étrangère** : il faudra vous inscrire à la Sécurité Sociale Française.

Cette inscription est gratuite et obligatoire, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé. Dans ce cas vous devrez d'abord être inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur pour pouvoir faire cette démarche d'immatriculation.

**Dans tous les autres cas**, vous n'avez aucune démarche à faire : vous serez soit maintenu sur le régime sur lequel vous êtes actuellement (régime général, régime agricole ou autres régimes spéciaux) jusqu'à l'âge de 24 ans, soit rattachés automatiquement à la CPAM de votre lieu d'habitation (si vous étiez gérés par une mutuelle l'année précédente). Vous devez uniquement mettre à jour votre carte Vitale.

### **Etudiants primo-entrants français :**

<https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/etudiant>

### **Etudiants en réinscription (français et étrangers) :**

<https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/etudiant>

**Etudiants primo-entrants étrangers :** <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/vous-venez-etudier-en-France>

<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

## RIB Toulouse INP

### Références de l'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE de TOULOUSE

#### Adresse

INPT 6 Allée Emile Monso – BP 34038-F – 31029 Toulouse Cedex 4

#### Site web

<http://www.inp-toulouse.fr>

#### RIB :

<b>Relevé d'identité Bancaire</b>			
<b>Titulaire du compte</b>	Agent comptable Institut National Polytechnique de Toulouse		
<b>Adresse du titulaire</b>	6 Allée Emile Monso BP 34038-F 31029 Toulouse Cedex 4		
<b>Nom de la banque</b>	Trésorerie Générale de la Haute-Garonne		
<b>Domiciliation</b>	TP TOULOUSE		
<b>Code Banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé RIB</b>
10071	31000	00001001328	85
<b>IBAN International Bank Account Number</b>	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 885		
<b>BIC Bank Identifier Code (*)</b>	TRPUFRP1		

#### (\*) Code BIC (SWIFT) (Bank Identifier Code):

Pour les virements de devises sur le compte de l'INPT, la banque intermédiaire est la Banque de France de Paris dont le code *BIC* = TRPUFRP1

La BDF Paris exécute ensuite un virement *swift* sur la BDF Toulouse qui crédite la TG31.

#### Identification de l'INPT pour le MJENR :

<b>SIRET</b>		
<b>SIREN</b>	<b>NIC</b>	
193113818	00127	INP + toutes ses composantes sauf l'IPST
193113818	00150	IPST

#### NAF (APE):

8542Z "Enseignement supérieur"

N° de TVA intra-communautaire : FR42193113818

## Demande de délais pour le règlement des droits d'inscription

(Règlement par chèques ou virements uniquement)

NOM et PRENOM Etudiant(e) :

Adresse :

Nom Ecole :

Montant total dû :	€
Nombre d'échéances demandées (maximum 3) :	
Mode de règlement choisi	<input type="checkbox"/> Virements <input type="checkbox"/> Chèques

Je soussigné, m'engage à régler mes droits d'inscription selon l'échéancier suivant :

	Dates de paiement	Montant
Date 1	..../..../....	..... €
Date 2	..../..../....	..... €
Date 3	..../..../....	..... €

Motif de la demande : .....

Date :	Nom et signature du gestionnaire de scolarité	
Signature de l'étudiant		

Décision agence comptable	
<input type="checkbox"/> Accordé <input type="checkbox"/> Refusé	Date : Signature :

**Pièces à joindre au dossier :** Un justificatif de domicile et un RIB de l'étudiant

**Modes de règlements :** Attention : aucun prélèvement ne sera effectué par l'INP sur votre compte. Si vous choisissez de régler par virement vous devrez effectuer vous-même les ordres de virement auprès de votre banque en respectant les dates d'échéances choisies ci-dessus.

Virements bancaires sur le RIB ci-dessous, en indiquant dans le motif « **Nom Prénom - école** » :

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0132 885

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : INP AGENT COMPTABLE

- Les règlements par chèques doivent être libellés à l'ordre de : l'Agent comptable de l'INP Toulouse.